

Nombre de conseillers :

En exercice : **41**
Présents : **35**
Votants : **35+1pouvoir**

Date convocation :
13 -01-2012

Date d'affichage :
27-01-2012

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Du 23 Janvier 2012
Article L 2121-17 DU CGCT*

L'an deux mille douze le vingt trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à l'espace culturel Victor Prudhomme à Souppes-sur-Loing, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Etaient présents, les titulaires : THIBAUT Anne, MOULIE Bruno, TARDY Thierry, MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre, LIONNET Rose-Marie, MARLYN Maryse, ROY Pierre, BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël, DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck, JOURDAIN Patricia, HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, GARLAND Maurice, BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène, PLISSON Alain, PETIT Bernard, HUREAU Jean-Claude, BOURCIER Francis, VILFLOSE Annie, GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre, HURTAULT Claude, VARLET Michel, PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille, FONTANA Véronique.

Etait absent excusé avec pouvoir : Denis DETEIX, pouvoir à Anne THIBAUT.

Etaient absents excusés et suppléés, MOUSSET Gérard suppléé par THOISON Pascal, COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel, CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle, BEAUHAIRE Philippe suppléé par DESCHAMPS Sarah, BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard, BOUSSER Patrick suppléé par REINE Michel.

Etaient absents excusés non suppléés : JOURANDON Alain, GUINET Bernard, COURTOIS Hervé.

Etaient aussi présents, sans droit de vote, les suppléants : SOUQUE Marie-Claude, METAIS Maria, REES Annie.

Etaient aussi présents : LEBARON Anne-Claire, MESSIAS Marinette.

Secrétaire de séance : Maryse MARLIN

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procédure de modification des statuts à l'initiative des Conseils municipaux : extension de compétence dans le domaine du Transport à la demande
3. Proposition du Conseil Général d'adhérer au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique »
4. Procédure de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères
5. Projets pour 2012
6. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires – appel d'offres lancé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne
7. Questions diverses

La séance débute à 19h10. Le Président exprime ses vœux à l'Assemblée pour la nouvelle année. Il précise qu'il a conscience du travail demandé auprès des élus municipaux et communautaires, au sein des Commissions, du Bureau et du Conseil Communautaires ou encore dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nemours-Gâtinais. Le Président remercie l'ensemble des élus qui ont participé aux travaux de la Communauté depuis sa création. Il rappelle la nécessité de transmettre l'information communautaire auprès des conseillers municipaux.

0. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2011

Le procès-verbal d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : il doit être affiché sous huitaine. Par ailleurs, c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

Le procès-verbal doit faire apparaître « la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance » (Conseil d'Etat du 27 avril 1994, Commune de Rance).

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 septembre dernier.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a des observations à formuler sur ce dernier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 14 septembre 2011.

1. Informations

a. Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace

- Définition de l'intérêt communautaire : délibérations des Communes

Le Président expose qu'au 31 décembre 2011, seize Conseils municipaux avaient transmis au siège de la Communauté leur délibération concernant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace (Chaintreaux, Maisoncelles-en-Gâtinais, Villebéon, Lorrez-le-Bocage, Poligny, Souppes-sur-Loing, la Madeleine-sur-Loing, Obsonville, Beaumont-du-Gâtinais, Gironville, Bransles, Château-Landon, Ichy, Egreville, Aufferville et Vaux-sur-Lunain). Le Conseil Municipal de Gironville a décidé de s'abstenir et celui d'Obsonville a décidé de ne pas définir l'intérêt communautaire. Néanmoins, les autres délibérations étant concordantes, **les conditions de majorité qualifiée requises sont réunies pour considérer que l'intérêt communautaire est désormais défini en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace.**

- Résumé de la dernière séance de la Commission

Sur proposition du Président, Francis BOURCIER revient sur le petit-déjeuner des entrepreneurs qui s'est tenu le 8 décembre 2011, à Souppes-sur-Loing. La rencontre s'est bien passée, une trentaine d'entrepreneurs étaient présents et ont exprimé leurs difficultés mais aussi, leurs questions et leurs idées pour le développement économique communautaire. Les sujets abordés ont concerné, entre autres, les futures zones d'activités économiques, les offres de stages et d'emplois sur le territoire, les problèmes d'approvisionnement et de logistique.

Tous ont souhaité que ce type de rencontre se renouvelle. Francis BOURCIER fait la lecture rapide d'un courrier envoyé le jour-même à l'ensemble des participants, en accompagnement d'un listing regroupant les coordonnées des entrepreneurs présents afin de faciliter leurs prises de contact mutuelles.

Par ailleurs, Francis BOURCIER rappelle que la Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace » mène actuellement une réflexion sur les Zones d'activités économiques du territoire. Celles-ci doivent être valorisées par la Communauté, qu'elles soient d'intérêt communautaire ou pas.

Francis BOURCIER informe qu'un artisan-boucher voulant s'implanter sur Souppes sur Loing (transmission d'activité) a bénéficié de l'accompagnement de l'association « Melun Val de Seine Initiatives », à laquelle adhère la Communauté de Communes depuis juillet 2011.

Francis BOURCIER conclut en insistant sur la nécessité de mener une veille active sur les disponibilités qui permettrait de développer l'offre foncière et immobilière à vocation économique sur le territoire communautaire.

- Lancement des travaux du SIEP Nemours-Gâtinais (SCOT)

La première rencontre du Comité syndical avec le cabinet E.A.U. (Economie, Aménagement et Urbanisme) a eu lieu lors de la séance du lundi 21 novembre 2011 : le cabinet a exposé les objectifs, les principes d'élaboration et les principales étapes d'un SCOT.

Le Président informe le Conseil Communautaire que les Communes rattachées à la Communauté de Communes Terres Gâtinaises ne font plus partie du SIEP, car cette Communauté de Communes adhère au syndicat du Pays de Fontainebleau.

b. Développement touristique

Le Comité « Développement touristique » s'est réuni à deux reprises depuis le dernier Conseil Communautaire :

- le **28 septembre 2011** : cette première rencontre a permis aux membres du Comité, élus des Communes ou bénévoles des Offices de tourisme, de prendre connaissance des objectifs de la Communauté de Communes en matière de développement touristique et d'en débattre.
- le **26 octobre 2011**, en présence du CODERANDO : cette séance a permis de rappeler les objectifs du schéma communautaire des itinéraires de randonnée pédestre, de présenter l'offre existante et les pratiques actuelles en matière de randonnée pédestre et d'organiser le travail à venir. Des

groupes de travail vont réunir des bénévoles des Communes, des Offices de tourisme et du CODERANDO pour envisager l'optimisation et le développement des itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Président fait remarquer la présence et la participation active des quatre Offices de tourisme à l'occasion de ces rencontres et les en remercie. Bruno BASCHET et Maryse MARLIN, responsables de ce Comité, confirment l'avancée de ces travaux.

c. **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse**

La Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » s'est réunie à trois reprises depuis le dernier Conseil Communautaire :

- le **8 novembre 2011**, pour un ordre du jour consacré à la Petite Enfance et au Relais d'Assistantes Maternelles. Le projet pédagogique 2011-2012 du RAM a été présenté et validé. Les animateurs ont dressé un bilan intermédiaire des activités des ateliers d'éveil, des permanences administratives et du projet « bébés-lecteurs ». L'inauguration du RAM a eu lieu le **samedi 19 novembre dernier**, dans les locaux d'Egreville, en présence de Noël BARBIER, Président du Conseil d'administration de la CAF de Seine-et-Marne. Les assistantes maternelles étaient nombreuses et quelques parents sont également venus.
- le **13 décembre 2011**, pour un ordre du jour consacré à l'Enfance et la Jeunesse. La Commission a pris connaissance des enseignements issus des rencontres avec les jeunes dans le cadre de la démarche « Politique Jeunesse et Intercommunalité ». Un point de l'ordre du jour était également consacré à la réflexion sur l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 12 ans : la Commission a évoqué les solutions envisageables pour optimiser ce service le mercredi et pendant les vacances scolaires. A ce propos, une visite des structures existantes dans les Communes-membres a eu lieu le mercredi 7 décembre 2011.
- le **19 janvier 2012**, pour une séance consacrée à la synthèse des enseignements recueillis tout au long de la démarche « Politique Jeunesse et Intercommunalité ». En effet, la soirée de restitution de la démarche « Politique Jeunesse et Intercommunalité » aura lieu le **jeudi 9 février 2012, à 18h30** (à Souppes-sur-Loing), en présence de Bernard SAINT-GERMAIN et Kamel RARRBO de Mairie-conseils : y sont invités tous les élus, partenaires et jeunes ayant participé à la démarche. Cette soirée permettra aux élus de présenter le diagnostic et les pistes qui en découleront puis de discuter avec les personnes présentes pour envisager les poursuites données à cette réflexion. Il s'agira de la clôture de la démarche autant que du démarrage de l'action communautaire en matière de Jeunesse.

Rose-Marie LIONNET confirme que le **service du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)** fonctionne bien. Elle indique que les animateurs sont très sollicités pour des questions d'ordre administratif, aussi bien par les assistantes maternelles que par les parents. Rose-Marie LIONNET souligne la qualité du travail effectué par les deux animateurs. Elle rappelle que la Commission poursuit sa réflexion pour implanter une antenne du RAM à Souppes-sur-Loing, en complément de celles de Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon et Egreville.

Rose-Marie LIONNET insiste sur l'intérêt de la **soirée de restitution organisée le 9 février 2012**, dans le cadre de la **démarche « Politique Jeunesse et Intercommunalité »**. Elle précise que la troisième phase de la démarche, qui prévoyait la rencontre avec des groupes de jeunes, a été très intéressante puisqu'elle a permis d'entendre les jeunes s'exprimer. Ceux-ci ont révélé de nombreux points positifs sur le territoire et sur leurs propres projets. Rose-Marie LIONNET rappelle que les résultats de cette démarche vont permettre à la Communauté de prendre des décisions mesurées et adaptées à la situation locale.

Le Président précise que la Commission a décidé de lancer une courte enquête auprès des Communes afin de mieux cerner les besoins de la population en matière **d'accueil de loisirs sans hébergement** et d'évaluer l'efficacité des réponses actuellement apportées par les Communes ou trouvées par les familles.

Rose-Marie LIONNET confirme que la Commission travaille sur cet enjeu. L'enquête lui permettra d'affiner sa connaissance de l'existant. Elle informe l'Assemblée que le syndicat intercommunal d'animation « Rémauville-Chaintreaux-Poligny » a décidé de suspendre le service d'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2012, pour des raisons budgétaires.

Le Président reprend la parole en indiquant que la question de l'accueil de loisirs sans hébergement n'est pas simple, vu la diversité des situations qui coexistent sur le territoire, mais qu'il est primordial d'y travailler rapidement, afin que toutes les familles aient accès à un service de qualité.

d. **Communication**

Fin 2011, le Comité « Communication » s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer l'arborescence du site Internet de la Communauté et pour convenir d'une maquette graphique. Celle-ci a été validée au début du mois de janvier. Il reste aujourd'hui à intégrer le contenu : une maquette définitive, intégrant le contenu,

devrait pouvoir être présentée au Conseil Communautaire en février et la mise en ligne du site devrait avoir lieu fin mars ou début avril 2012.

Le Comité se réunira bientôt pour choisir les thématiques des articles qui seront prochainement proposés aux Communes pour leurs bulletins municipaux.

Le Président demande à Michel VARLET s'il a des observations à formuler.

Michel VARLET rappelle qu'une grille a été envoyée dans toutes les Communes afin de leur permettre de se présenter rapidement sur le site Internet. Peu de Communes ont renvoyé cette petite présentation. Michel VARLET insiste sur la nécessité de retourner cette grille remplie pour que toutes les Communes apparaissent sur le site.

e. Avancée de la réflexion sur la mutualisation des moyens

Le Président rappelle qu'au cours des mois de novembre et décembre 2011, Michel VARLET - Vice-président délégué à l'Administration Générale, aux Finances et à la Communication a rencontré les Maires, Adjointes et Secrétaires des Communes-membre. Quatre grandes questions (Comment votre Commune fonctionne-t-elle aujourd'hui ? Quelles sont les difficultés ou les limites que vous rencontrez ? Qu'est-ce qui fonctionne bien, dans votre Commune ? Que vous inspire le terme « mutualisation des moyens » ?) ont permis aux élus et agents municipaux d'exprimer leurs perceptions, leurs idées, leurs craintes et leurs espoirs vis-à-vis de la mutualisation des moyens.

Une synthèse de cette démarche sera réalisée au cours du premier trimestre 2012.

Le Président souligne que la mutualisation des moyens peut permettre aux Communes de réaliser des économies substantielles, par exemple dans le cadre des groupements d'achats.

f. Modification concernant les délégués communautaires de la Commune de Poligny

Le Président informe les membres du Bureau Communautaire que le Conseil municipal de Poligny a délibéré pour permuter un délégué titulaire et un délégué suppléant (Henri BOURON devient délégué suppléant ; Mireille ARKHIPOFF devient déléguée titulaire).

g. Actualisation du montant définitif du Fonds National de Garantie individuelle des ressources (FNGIR) prélevé auprès de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing

Le Président rappelle que suite à la réforme de la fiscalité locale, les ressources fiscales 2011 de la Communauté de Communes sont prélevées au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources, le FNGIR.

Le montant de FNGIR notifié lors de la préparation du Budget prévisionnel 2011 puis confirmé en septembre a finalement été modifié : il est de 44.061 €, soit un **surplus de 358 €** par rapport au montant attendu.

Cette modification aurait du faire l'objet d'une délibération modificative de la part du Conseil Communautaire. L'information étant parvenue en novembre, il était peu pertinent de réunir le Conseil avant le 31 décembre pour cet unique point.

h. Versement à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing d'une dotation au titre du Fonds départemental de péréquation au profit des EPCI défavorisés

Le Président informe les membres du Bureau que la Communauté de Communes va être bénéficiaire du fonds départemental de péréquation 2010 pour un montant **de 48.128,48 €**. Notification reçue du Conseil Général le 1^{er} décembre 2011.

2. Procédure de modification des statuts à l'initiative des Conseils municipaux : extension de compétence dans le domaine du Transport à la demande

Le Président rappelle qu'il a sollicité les Maires des vingt Communes-membres afin que ceux-ci proposent à leurs Conseils municipaux de soumettre au Préfet un projet de **modification des statuts** de la Communauté de Communes : il s'agissait **d'intégrer la délégation de compétence potentiellement accordée par le STIF** à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing pour **mettre en place un service local de transport à la demande**.

Le Président informe les délégués communautaires que le **Conseil du STIF** a émis, lors de sa séance du 7 décembre 2011, un **avis favorable** à la délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport à la demande à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing. Cette délégation de compétence est couplée à une **participation annuelle du STIF de 28.900 € TTC**, jusqu'au 31 décembre 2016.

A ce jour, douze Communes ont transmis la délibération de leur Conseil municipal à la Communauté de Communes : Aufferville, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Egreville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Obsonville, Souppes-sur-Loing et Vaux-sur-Lunain. Les conditions de majorité qualifiée requises pour procéder à la modification des statuts à l'initiative des Conseils municipaux sont donc remplies (à savoir, la moitié des Conseils municipaux représentant les 2/3

de la population ou les 2/3 des Conseils municipaux représentant la moitié de la population, ainsi que l'accord de la Commune représentant plus de 25% de la population – Souppes-sur-Loing).

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la modification des statuts afin d'y intégrer la délégation de compétence du STIF permettant à la Communauté d'organiser le service de transport à la demande. Cette modification des statuts est nécessaire pour poursuivre les travaux préalables relatifs au lancement d'un service de transport à la demande mais celui-ci reste conditionné aux résultats de l'appel d'offres correspondant, et à la décision du Conseil communautaire.

Pour information, la troisième et dernière étape de la mission confiée au Cabinet ITER, à savoir « l'accompagnement et le conseil pour le choix du prestataire dans le cadre d'une mise en concurrence » a démarré le mardi 10 janvier, avec une réunion de la Commission « Transport à la demande et Services à la population ». Pour l'heure, la Commission se fixe comme objectif un lancement du service en septembre ou octobre 2012.

Lors de sa séance du 12 janvier 2012, le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement pour cette modification des statuts.

Le Président donne la parole à Antoine DEFOIX, Vice-président en charge de ce dossier.

Antoine DEFOIX confirme que la Commission « Transport à la demande et Services à la population » travaille actuellement avec le cabinet ITER à l'élaboration du cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offres pour l'exécution du service.

Antoine DEFOIX rappelle que le transport à la demande est un service à la population et n'est donc pas rentable en tant que tel. Il indique que le déficit serait partagé de moitié entre le Conseil Général de Seine-et-Marne et la Communauté de Communes.

La participation financière du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) est garantie jusqu'à décembre 2016, c'est-à-dire pour la durée de la délégation de compétence, qui équivaldrait à la durée maximale du marché avec le prestataire retenu à l'issue de l'appel d'offres. Le montant de cette participation est encourageant, il est supérieur aux premières estimations.

Antoine DEFOIX insiste sur le fait qu'une forte demande de mobilité est pressentie chez les jeunes : le TAD permettrait de répondre à une partie de ces besoins.

Enfin, Antoine DEFOIX précise que la Commission souhaite rédiger un cahier des charges de sorte que le service éventuellement mis en place soit facilement évolutif dans les années à venir.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des observations à formuler puis propose de passer au vote.

Délibération du Conseil Communautaire

Le Préfet de Seine-et-Marne a porté création de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing par l'arrêté 2009/SPF/CL n°21 pris le 30 décembre 2009. Les statuts annexés à cet arrêté prévoyaient à l'article V que la compétence supplémentaire « Transport » était limitée à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande.

La réalisation de cette étude a conduit le Conseil communautaire à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) une délégation de compétence afin d'organiser ce nouveau service de transport local : cette délégation lui a été accordée par le Conseil du STIF lors de sa séance du 7 décembre 2011. Les statuts de la Communauté de Communes doivent être modifiés afin d'intégrer cette nouvelle compétence et ainsi, lui permettre de poursuivre les travaux préalables au lancement d'un service de transport à la demande puis, éventuellement, de mettre en place ce service.

Le Conseil Communautaire,

- VU** l'arrêté 2009/SPF/CL n°21 portant création de la Communauté de communes « Gâtinais-Val de Loing » ;
- VU** l'article V des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, qui prévoit que la compétence supplémentaire « Transport » est limitée à la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande ;
- VU** l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France, modifiée notamment par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009,

- VU** la délibération n°2011-07-01_6 « Transport à la demande et services à la population - validation des résultats de la première phase de la mission relative à la création d'un service de TAD et demande de délégation au STIF » prise par le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing le 1^{er} juillet 2011 ;
- VU** la délibération n°2011/0922 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, portant à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing délégation de compétence pour l'organisation et la mise en place d'une desserte régulière locale de type transport à la demande ;
- CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing afin d'intégrer cette compétence relative à l'organisation d'un service de transport à la demande déléguée par le STIF au titre de nouveau service de transport local ;
- CONSIDERANT** que cette modification des statuts est nécessaire pour poursuivre les travaux préalables relatifs à la mise en place d'un service de transport à la demande ;
- ENTENDU** que la mise en place de ce service sera néanmoins conditionnée aux résultats de l'appel d'offres correspondant, et à la décision du Conseil communautaire ;
- VU** les délibérations des Conseils municipaux d'Aufferville, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Egreville, Ichy, Lorrez-le-Bocage, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Obsonville, Souppes-sur-Loing et Vaux-sur-Lunain, proposant l'extension de la compétence « Transport » de la Communauté de communes ;
- ENTENDU** que les conditions de majorité qualifiée requises par le Code général des collectivités territoriales pour procéder à la modification des statuts sont remplies ;
- ENTENDU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**
- Article 1 - **ADOpte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing annexés à la présente délibération.
- Seul le paragraphe « Transport » de l'article V est modifié. Sa nouvelle rédaction est la suivante :
- Article V - Compétences de la Communauté de Communes**
- La Communauté de Communes est compétente dans les domaines suivants :
- Compétences supplémentaires :*
- Le transport :
- Habilitation à exercer, pour le compte du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, par voie de convention conclue dans les conditions prévues par l'article 1^{er} de l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, les compétences en matière de transport à la demande.
- Le reste de l'article V et des statuts est inchangé.
- Article 2 - **DEMANDE** à M. le Préfet de Seine-et-Marne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

3. Proposition du Conseil Général d'adhérer au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique »

Le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que le 14 septembre 2011, **le Conseil Communautaire a validé le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)**, élaboré à l'initiative du Conseil Général de **Seine-et-Marne**. La démarche engagée vise à anticiper les besoins et usages à venir en matière de pratiques numériques, à optimiser la cohérence des réseaux déjà déployés et à contribuer au Schéma de Cohérence Régionale en matière d'aménagement numérique.

Le 30 septembre 2011, **l'Assemblée départementale a délibéré favorablement et à l'unanimité en faveur de la création du syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique »**, dont la vocation serait de procéder aux investissements nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans le SDTAN (à savoir, adaptation du réseau départemental Sém@for 77, création de boucles locales optiques - fibre optique « de bout en bout » c'est-à-dire jusqu'à l'utilisateur et enfin, montée en débit à la sous-boucle ; en fonction des demandes effectives d'investissements exprimées par les Collectivités de Seine-et-Marne).

Dès le 18 juillet 2011, le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne a transmis aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité propre un **projet de délibération visant à doter les EPCI de la compétence « Aménagement numérique » afin de leur permettre d'adhérer au**

Syndicat « Seine-et-Marne Numérique » en lui transférant à leur tour la compétence (dispositif de représentation-substitution).

Lors de sa séance du 12 janvier 2012, le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement pour le transfert de la compétence « Aménagement numérique », simultanément à l'adhésion au syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique ». La confirmation de cette décision par le Conseil Communautaire permettrait à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing de participer activement à l'aménagement numérique du département de la Seine-et-Marne et, ce faisant, d'optimiser le déploiement de solutions pertinentes à l'usage des ménages et des entreprises du territoire communautaire.

Néanmoins, le Président émet des **réserves** sur le projet de délibération transmis aux délégués communautaires, qui prévoyait à la fois le transfert de la compétence « Aménagement numérique » à la Communauté de Communes et l'adhésion au syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique ».

En effet, le coût de l'adhésion au syndicat, d'un ordre de grandeur de 9.000 à 11.000 euros par an, n'est pas prohibitif. Par contre, le **montant des investissements envisageables pour permettre l'aménagement numérique du territoire**, de l'ordre de **5,5 millions d'euros sur dix ans**, est beaucoup plus inquiétant. Cette somme correspondrait au reste-à-charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Président informe le Conseil Communautaire de ses entretiens avec les Présidents des Communautés de Communes voisines, notamment la Communauté Moret- Seine et Loing et la Communauté des Deux Fleuves (Montereau) : ces deux EPCI hésitent encore à procéder à leur adhésion au syndicat. Quant à la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau, le Conseil a déjà délibéré contre l'adhésion au syndicat. Aujourd'hui, l'adhésion des EPCI n'est pas garantie de façon massive : on voit apparaître un risque de morcellement du territoire départemental.

Le Président informe les membres du Conseil qu'une réunion aura lieu à Melun le mardi 31 janvier, lors de laquelle le Conseil Général apportera des informations complémentaires concernant la création et le fonctionnement du syndicat « Seine-et-Marne Numérique ». Deux membres du Bureau, Hugues MONCEL et Michel VARLET, y représenteront la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Le Président souligne son **souhait de s'engager au profit de l'aménagement numérique** du territoire mais il souhaite rester **vigilant quant à l'avenir financier de la Communauté**. Aujourd'hui, les investissements estimés seraient trop importants au vu de la capacité financière de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Francis BOURCIER demande si le montant des investissements ne pourrait pas être revu à la baisse.

Le Président indique que le scénario proposé prévoit un aménagement en très haut débit de l'ensemble du territoire communautaire. Ce scénario a une logique économique et territoriale d'ensemble, prévue dans le SDTAN.

Pierre ROY demande les raisons du non-engagement de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau.

Le Président répond que le territoire de cette Communauté, situé en zone urbaine, n'a pas de difficulté pour trouver un opérateur privé susceptible de réaliser les aménagements nécessaires.

Le Président rappelle son intérêt pour l'aménagement numérique de l'ensemble du territoire départemental et pour la nécessité de lutter contre la fracture numérique. Il rappelle qu'il a initié cette réflexion au sein du Conseil Général de Seine-et-Marne dès 2003.

L'aménagement numérique devrait concerner les zones rurales autant que les zones urbaines, avec un accent mis sur **les zones d'activités économiques** : l'aménagement numérique devrait s'attacher à favoriser le développement économique avant tout.

Francis BOURCIER regrette le fait que l'Etat se désengage de ce dossier en le confiant aux Collectivités locales ou à des opérateurs privés. Selon lui, l'accès à l'Internet très haut débit devrait rester une compétence d'Etat.

Le Président rappelle que l'Etat a délégué cette compétence aux Régions et que celles-ci doivent élaborer un Schéma Régional d'Aménagement Numérique. En Ile-de-France, la Région a pris du retard dans l'élaboration de ce document et a délégué sa réalisation aux Départements. D'autres régions ont déjà élaboré leur projet d'investissement voire engagé leur mise en œuvre. Le Président dresse la comparaison entre l'aménagement numérique et l'électrification des territoires.

Claude HURTAULT demande si la Communauté de Communes serait toujours décisionnaire des tranches à réaliser, si elle adhérerait au syndicat mixte. Si oui, la Communauté pourrait choisir de procéder à des investissements plus modestes.

Le Président répond à l'affirmative : la Communauté de Communes serait à l'initiative des investissements concernant le territoire communautaire, puisqu'elle devrait assurer le financement de 50% des coûts, après déduction des recettes liées à l'exploitation du réseau. L'autre moitié serait prise en charge par les subventions de l'Etat, de la Région et du Département : les premiers projets seront donc les premiers bénéficiaires de ces subventions, qui ne sont pas appelées à être pérennisés dans le long terme.

Au vu de ces échanges, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de **reporter la délibération à une prochaine séance**, dans l'attente d'obtenir des informations complémentaires, en particulier à propos des montants relatifs aux investissements. Il rappelle que la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing a tout intérêt à s'orienter vers un engagement en faveur de l'aménagement numérique, mais qu'une telle décision doit être prise en ayant une maîtrise fine des conséquences à court, moyen et long termes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de reporter cette délibération à une prochaine séance.

4. Procédure de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères

Le lundi 23 mai 2010, le Comité du SIRMOTOM (Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères) a délibéré afin de procéder à la modification des statuts du syndicat. Dans un courrier en date du 18 novembre 2011, le Conseil Communautaire est appelé à approuver cette modification des statuts.

Les articles concernés par ces modifications sont les suivants :

- article 1^{er} : **nature du syndicat**. Le SIRMOTOM devient un **syndicat mixte fermé** en application de l'article L.5711-1 du CGCT.
- article 2 : les **membres du Syndicat**. Sont désignés membres du SIRMOTOM **des Communes et des Communautés de Communes** ayant pris la compétence « Collecte et Traitement des ordures ménagères », dont la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing pour les Communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.
- article 4 : le **siège** du SIRMOTOM, à savoir au 22 rue de la Grande Haie, Zone Industrielle – 77130 Montereau-Fault-Yonne.

Lors de sa séance du 12 janvier 2012, le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement pour la modification des statuts du SIRMOTOM.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations sont à formuler et propose de passer au vote.

Délibération du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération n°2011/19 relative à la modification des statuts du SIRMOTOM ainsi que son annexe ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

ENTENDU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères.

5. Projets pour 2012

La préparation du budget prévisionnel 2012 nécessite, en préalable, de définir et valider les projets envisagés pour l'année à venir. Certains d'entre eux sont **déjà mis en œuvre**, d'autres ont **déjà été envisagés** en 2010 ou 2011 **mais pas encore réalisés** (en italique) et d'autres, enfin, sont de **nouveaux projets** issus des réflexions initiées depuis la création de la Communauté (en gras italique).

Lors de sa séance du 12 janvier dernier, le Bureau Communautaire a étudié l'ensemble des projets envisageables en 2012 et a affiné les orientations de certains d'entre eux, en particulier en matière de développement économique et d'enfance et jeunesse.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'ensemble de ces projets, étant entendu qu'il revient aux Commissions compétentes d'approfondir rapidement la préparation de chacun d'entre eux.

Le Président énumère ces projets aux délégués communautaires, certains points sont précisés au fur et à mesure :

- Le Comité de pilotage de l'étude préalable à une opération de redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité se réunit le mercredi 25 janvier.
- L'urgence et les priorités portées sur l'enjeu de l'accueil de loisirs sans hébergement sont confirmées. Rose-Marie LIONNET précise qu'une étude de programmation pourrait être financée dans le cadre du Contrat CLAIR. Une telle étude permettrait d'affiner les modalités budgétaires, administratives et juridiques du développement de l'accueil de loisirs sur le territoire. Elle permettrait également d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un nouvel accueil de loisirs sur le territoire.
- Concernant l'organisation d'un évènement communautaire à vocation touristique ou patrimoniale, le Président donne l'exemple des Journées du Patrimoine. A cette occasion, une information communautaire pourrait être envisagée afin de valoriser les actions communales, de renforcer les liaisons entre les Communes-membres et permettre la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire. Un autre évènement communautaire pourrait être envisagé, sans nuire à ce qui existe déjà dans les Communes, mais en cherchant plutôt à valoriser et fédérer les initiatives locales.
- La réalisation de simulations fiscales permettrait d'envisager les moyens envisageables pour faire progresser les ressources de la Communauté, au regard des compétences actuelles et à venir.

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé du Président, **PREND ACTE** des objectifs et moyens de la Communauté de Communes dans ses différents champs d'intervention et **VALIDE** les orientations données aux projets pour 2012 (en gras italique ci-dessous), étant entendu qu'il revient aux Commissions compétentes d'approfondir la préparation de chacun d'entre eux.

OBJECTIFS	MOYENS
a. Développement économique	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets - Poursuivre la mise en réseau des entrepreneurs du territoire - Développer la capacité d'accueil et de maintien d'entreprises sur le territoire en optimisant et développant l'offre foncière et immobilière à vocation économique - Poursuivre la réflexion sur la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire - Optimiser la redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité, en partenariat avec les Communes - Amorcer un partenariat avec les acteurs de la formation et de l'emploi - Poursuivre la démarche d'adhésion dans le PACTE du sud Seine-et-Marne 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent de développement économique et touristique (2010) - Petits-déjeuners des entrepreneurs (2011) - Outils de communication (site Internet, documents d'information, répertoire des entreprises...) (2011) - Adhésion à l'association Melun Val de Seine-Initiatives (2011) - <i>Lancement de l'étude préalable à la création d'une Zone d'activités économiques intercommunale (2010)</i> - <i>Evolution de l'intérêt communautaire et aménagement de la ZAE du Bois des Places à Egreville (2012) – en étudier l'opportunité en 2012 en lien avec le point précédent sur la ZAE intercommunale</i> - Finalisation de l'étude préalable à une opération de redynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité (2011) et <i>mise en œuvre des préconisations (2012)</i> - Veille sur les terrains ou sites envisageables pour l'aménagement d'une « pépinière d'entreprises » ou d'un « projet-phare » (2011) et <i>le cas échéant, lancement du projet (2012)</i>
b. Développement touristique et Promotion du territoire	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un schéma communautaire des itinéraires de randonnées - Poursuivre la réflexion sur la notion de stratégie de développement touristique - Poursuivre le développement de l'hébergement touristique, aussi bien sur les hébergements individuels (gîtes et chambres d'hôtes) que collectifs (hôtels) - Doter la Communauté d'une image propre à valoriser ses ressources (patrimoine et initiatives des Communes) et à attirer les visiteurs et les touristes 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le CODERANDO, mise en réseau des Offices de tourisme et des Communes (2011) - <i>Aménagement des sentiers de randonnée, travaux de signalétique et publication d'outils d'information sur les itinéraires de randonnée (2012)</i> - Utilisation du site Internet de la Communauté de Communes, publication de documents d'information (2011) - <i>Définition d'une stratégie de développement touristique communautaire, avec prise en compte nécessaire des positionnements adoptés par la Commune de Souppes et la CC du Pays de Nemours (2012)</i> - Veille sur les terrains ou sites envisageables pour le développement de l'hébergement touristique (2011) - <i>Organisation d'un évènement communautaire à vocation touristique ou patrimoniale – ex : journées du Patrimoine (2012)</i>

c. Aménagement de l'espace	
<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire le projet communautaire dans le projet de planification territoriale du SIEP Nemours-Gâtinais - Optimiser l'aménagement numérique du territoire communautaire, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial de l'aménagement numérique de Seine-et-Marne 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nemours-Gâtinais (2010) - Transfert de la compétence « Aménagement numérique » par la modification des statuts de la Communauté de Communes et éventuellement, adhésion au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique » puis participation active aux travaux du Syndicat (2012)
OBJECTIFS	MOYENS
d. Transport à la demande et services à la population	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le service « TAD » à la rentrée de septembre 2012 - Elargir la réflexion sur la notion de services à la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la phase 3 du MAPA avec ITER : appel d'offres (2011) - Aménagement des points d'arrêt (2012) - Elaboration des documents d'information et de communication (2012) - Lancement du service en septembre 2012
e. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et optimiser la mise en œuvre des services du Relais d'Assistantes Maternelles auprès des parents, des assistantes maternelles et des enfants - Favoriser l'accompagnement à la parentalité - Elargir la réflexion relative à la Petite Enfance, notamment en direction des familles qui n'ont pas recours à une assistante maternelle (halte-garderie itinérante ?) - Optimiser l'accueil périscolaire des enfants âgés de 3 à 12 ans, sur l'ensemble du territoire communautaire et en particulier pendant les vacances scolaires ; homogénéiser les conditions d'accès à ces services (localisation, tarifs, périodes d'ouverture) - Finaliser l'élaboration de la Politique Jeunesse communautaire et amorcer sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Animateurs du RAM (2011) - Développement de l'itinérance du RAM (2012) - Création d'une antenne à Souppes-sur-Loing (2012) - Appel à des prestataires extérieurs (lecture publique, musique, bébé-gym) ou des intervenants spécialisés dans le domaine de la Petite Enfance (juriste, psychologue...) (2011) - Partenariat avec les RAM voisins, la CAF et le CG (2011) - Conventions favorisant l'accès de l'ensemble de la population communautaire aux Accueils de Loisirs (ALSH) existant sur le territoire et/ou création d'ALSH complémentaires et/ou transfert des ALSH à la CC (2012) – à approfondir par la Commission - Mise en œuvre des premières pistes d'actions en faveur d'une Politique jeunesse intercommunale (conventions avec des associations, animation, événementiel... ?) (2012)
f. Collecte et traitement des résidus ménagers	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre du service sur l'ensemble du territoire communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion aux quatre syndicats de collecte et de traitement des résidus ménagers (2010)
g. Culture et Animation locale	
<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'accès de l'ensemble de la population communautaire à la lecture publique, en s'appuyant sur les ressources existantes dans les Communes - Développer l'animation locale autour de la lecture publique et de la culture en général - Améliorer la qualité des services rendus en matière de lecture publique en favorisant la mise en réseaux des structures existantes - Optimiser l'accès de l'ensemble de la population à des enseignements artistiques de qualité, en s'appuyant sur les ressources (municipales et associatives) existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un Comité « Lecture Publique » (2011) - Mise en réseaux progressive des bibliothèques, par exemple grâce à la réalisation d'actions culturelles partagées (ateliers bébés-lecteurs...) (2011) - <i>Réalisation d'une étude sur les enseignements artistiques en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours (2011). Les préconisations seront probablement mises en œuvre en 2013.</i>
h. Mutualisation des moyens	
<ul style="list-style-type: none"> - Définir des objectifs partagés par l'ensemble des Communes (élus et agents) en matière de mutualisation des moyens (économies d'échelles, pertinence et cohérence de l'action publique) - Expérimenter des premières actions de mutualisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la démarche de concertation sur la mutualisation, validation des objectifs et mise en œuvre d'une ou deux actions prioritaires (2012)
i. Fonctionnement	
<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la visibilité de la Communauté de Communes, de son fonctionnement, de ses actions et de ses projets - Maîtriser les charges de fonctionnement courantes - Optimiser les ressources de la Communauté (recettes fiscales, subventions, dotations de l'Etat) et anticiper la 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation et/ou diffusion des outils de communication communautaires (charte graphique, site Internet) (2010) - Propositions d'articles pour les bulletins municipaux (2010) - <i>Publication d'un bulletin communautaire (2010 – non</i>

montée en puissance des projets communautaires (nouveaux services, aménagement de ZAE...)	<p>prioritaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège social implanté dans un local loué à la ville de Souppes-sur-Loing (2010), antennes du RAM implantées dans des locaux mis à disposition par les Communes (2011) - Réalisation de simulations fiscales (2012) - Agent administratif et financier (2010) - Coordinateur / agent de développement local (2011)
---	--

6. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires – appel d'offres lancé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne s'apprête à lancer un appel d'offres afin de souscrire des contrats d'assurance relatifs à la protection sociale du personnel, à effet du 1^{er} janvier 2013. Afin de favoriser les économies d'échelles et le respect des règles de la Commande publique, le Centre de Gestion propose aux Collectivités qui le souhaitent de s'associer à la passation de cet appel d'offres. Les Collectivités volontaires pourront alors bénéficier des conditions tarifaires négociées par le Centre de Gestion et faisant jouer des économies d'échelles.

L'intégration de cet appel d'offres nécessite une délibération de la part du Conseil Communautaire, autorisant le Président à signer les conventions nécessaires à la passation d'un tel appel d'offres.

Le calendrier prévisionnel de la mise en concurrence prévoit une attribution du marché en juillet 2012. Si les conditions alors obtenues ne conviennent pas à la Communauté, celle-ci aura toute latitude pour relancer une consultation lors du second semestre 2012.

La Communauté de Communes peut également décider de lancer elle-même une consultation visant à souscrire ces contrats d'assurance relatifs à la protection sociale du personnel.

Lors de sa séance du 12 janvier 2012, le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement pour l'intégration à cet appel d'offres.

Délibération du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire,

- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;
- VU** le décret n°98-111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des Collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;
- VU** le décret n°2066-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés publics ;
- ENTENDU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **CHARGE** le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs EPCI intéressés selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2013
- Régime du contrat : Capitalisation.

Article 2 **AUTORISE** le Président à signer les conventions en résultant.

7. Questions diverses

Le Président informe le Conseil Communautaire des dates des prochaines séances du Conseil Communautaire :

- Débat d'orientations budgétaires : le **lundi 27 février** – 19h – **Obsonville**
- Vote du Budget : le **mardi 3 avril** – 19h – **pas de lieu encore défini**, en lieu et place de la séance initialement prévue le **jeudi 29 mars**.

Le Président informe aussi de la prochaine assemblée de l'amicale des Maires qui se déroulera le 9 mars prochain, pour le canton de Château-Landon.

Le Président remercie les membres du Conseil et les invite à bien vouloir signer l'approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre dernier avant de quitter la salle (table d'émergement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15minutes.

La Secrétaire de séance



Maryse MARLIN

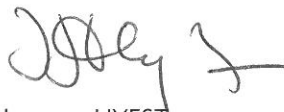
Le Président



Jean-Jacques HYEST

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 30 janvier 2012,
Le Président



Jean-Jacques HYEST